

QH

77

• R4

• S2

L451

1977

*Léo Roy de Repentigny*

EXTENSION DU SECTEUR THERRIEN

RNF du lac Saint-François

par

Serge Lemieux

Septembre 1977

Service canadien de la faune

Pêches et Environnement

EXTENSION DU SECTEUR THERRIEN

Réserve nationale de faune

du

lac Saint-François

Introduction

L'acquisition enfin finalisée de la ferme Therrien a eu comme conséquence la réouverture du dossier concernant ce secteur et notamment celui du plan d'aménagement.

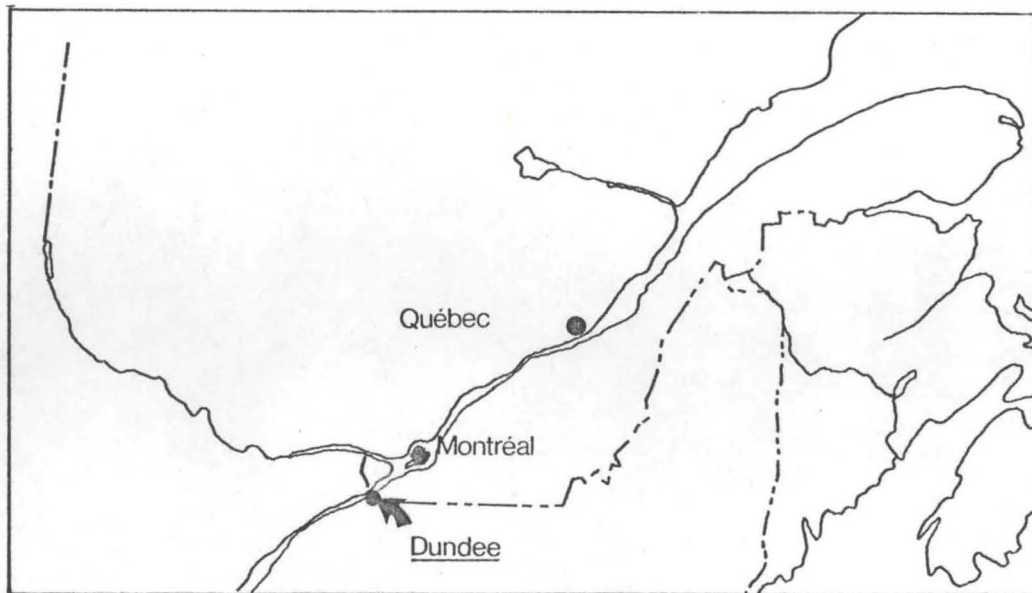
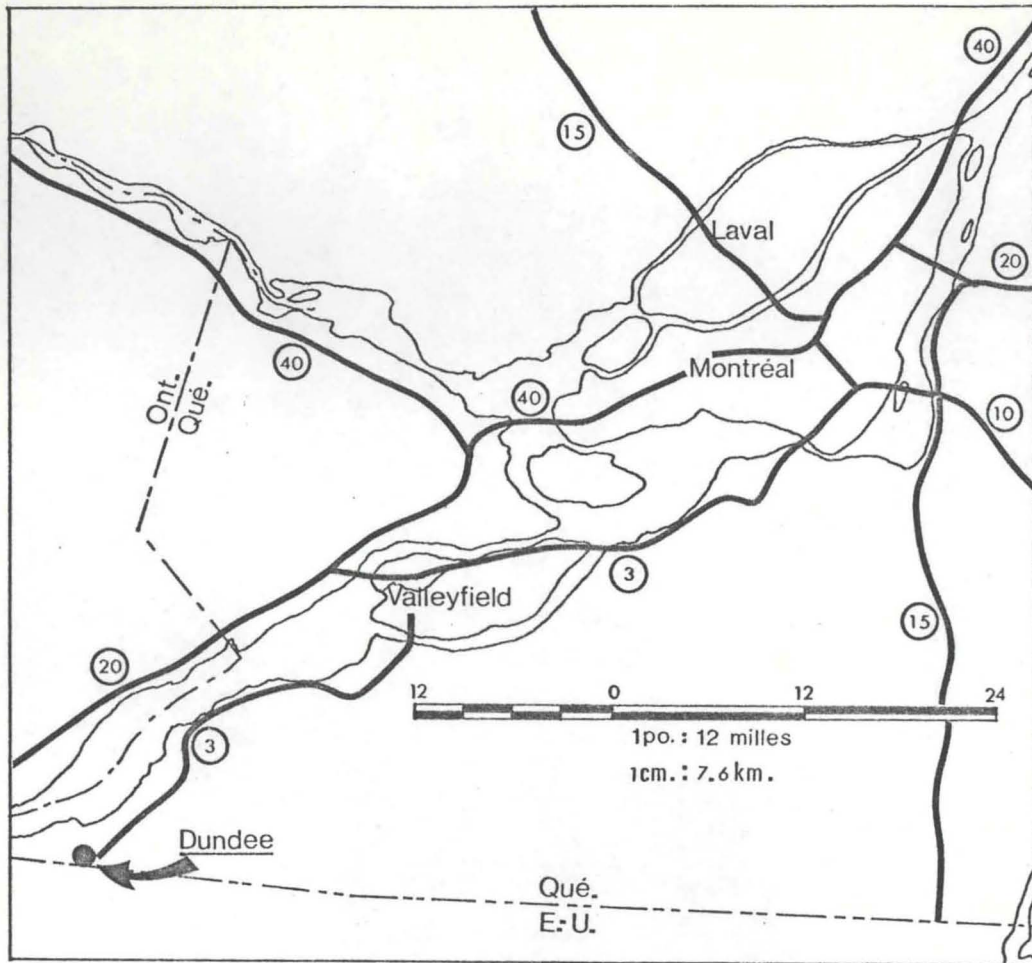
L'idée d'aménager un étang et des structures pour permettre au public l'observation de la sauvagine, l'aménagement d'un "bureau" de réception avec de l'information sur papier disponible et le projet d'une rampe de mise-à-l'eau pour petites embarcations constituaient les principaux éléments du plan d'aménagement de ce secteur.

Le désir d'offrir au public-visiteur un nouvel élément pour lui permettre une visite plus enrichissante et surtout plus variée et plus consistante, nous a fait voir l'opportunité qu'il nous était donnée d'acquérir les boisés inondés qui se trouvent immédiatement au sud de la route 132 à quelques pas de ce qui pourrait devenir notre quartier-général pour y installer un sentier de nature.

La nature particulière de l'habitat (Erablière argentée inondée) nous forcerait à ériger un trottoir en rondins sur pilotis, ce qui ajouterait à l'élément pittoresque. A cause de la coupe on retrouve plusieurs

stages de ce type de peuplement, ce qui allié à la présence du ruisseau Therrien, contribue à fournir une diversité d'habitats très riches en faune de toutes classes.

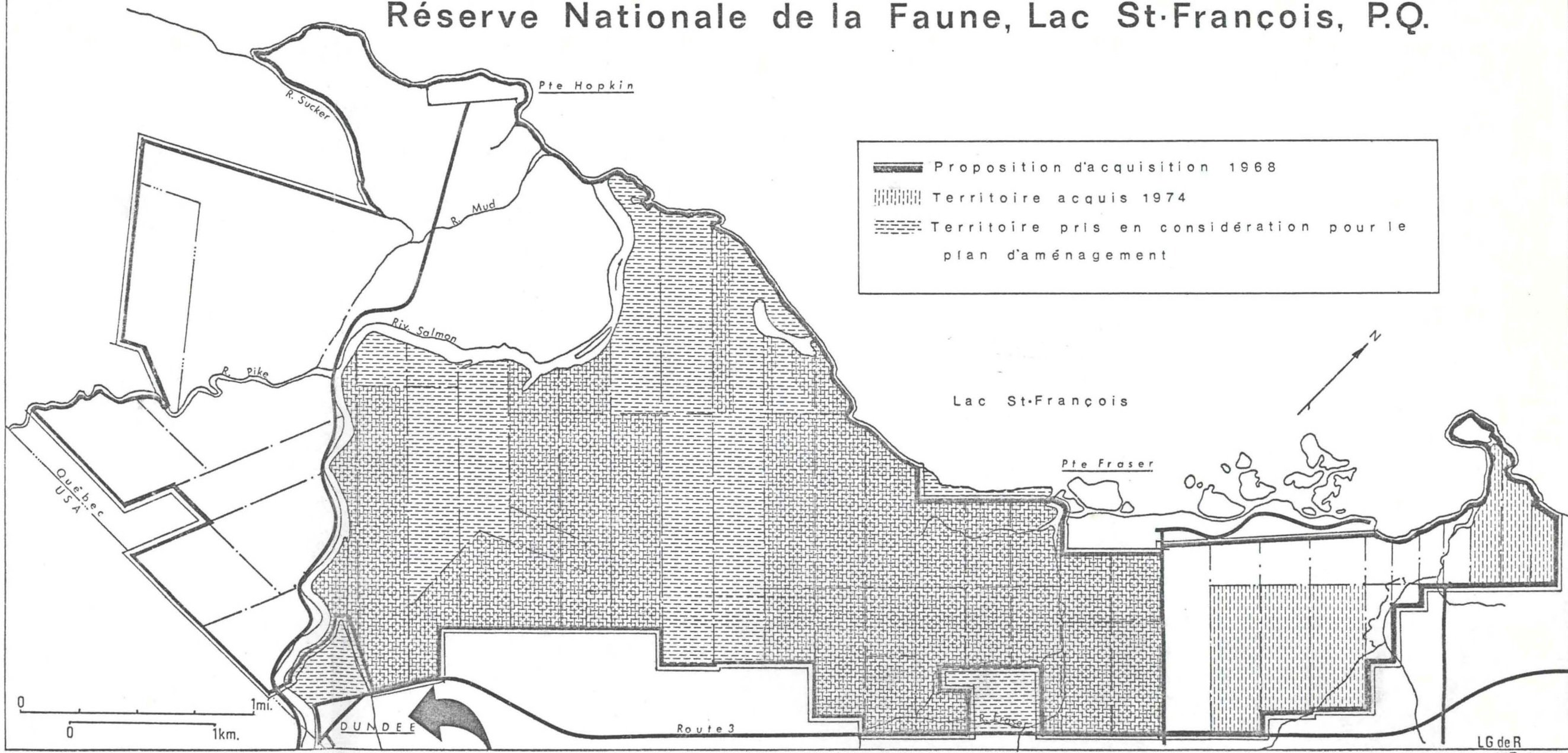
L'acquisition de la pointe de terre sise entre les deux routes nous permettrait d'ériger un parc de stationnement facilement accessible et nous dispenserait d'empiéter sur le marécage au nord de la route préservant ainsi la qualité de l'habitat et du paysage. La carte I illustre la localisation de la réserve nationale de faune du lac Saint-François par rapport à l'ensemble de la province. On trouvera sur la carte 2 un aperçu de la situation du secteur Therrien par rapport à l'ensemble de la réserve.



Carte 1 Localisation de la Réserve du Lac St-François

LSF-103

# Réserve Nationale de la Faune, Lac St-François, P.Q.



Carte 2 Situation du secteur Therrien (extension)

## DESCRIPTION DES LOTS

### UNITE 1 - Partie du lot 34

Ladite partie bornée au nord-est par une partie du lot 33, au sud par la route dite des 2ième et 3ième concessions, au sud-ouest par une partie du lot 35, au nord-ouest par la route 132.

Ledit lopin de terre ainsi décrit formant une superficie approximative de 22.1 hectares (54.6 acres). Photo 1.

### UNITE 2 - Partie du lot 35

Ladite partie bornée au nord-est par une partie du lot 34, au sud par la route dite des 2ième et 3ième concessions et à l'ouest par la route 132.

Ledit lopin de terre ainsi décrit formant un superficie approximative de 5.0 hectares (12.3 acres). Photo 1.

### UNITE 3 - Partie du lot 35

Ladite partie bornée à l'est par la route 132, à l'ouest par une route secondaire et le lot 35 R et au sud-ouest par des propriétés avec habitations.

Ledit lopin de terre ainsi décrit formant une superficie approximative de 1.25 hectares (3.1 acres). Photo 2.



Photo 1. Erablière argentée inondée des unités 1 et 2



Photo 2. Emplacement du stationnement projeté;  
unité 3.

Ces trois parties sont localisées sur la carte 3.

UNITE 4 - Partie du lot 35Q

Cette partie de lot est subdivisée en plusieurs parcelles qui forment de petits terrains, tous limités à l'ouest par la rivière Saumon. La majorité de ces terrains sont occupés par des chalets ou des maisons en très bon état.

Nous avons l'intention d'acquérir une ou deux maisons côte à côte, ainsi que tous les terrains non construits.

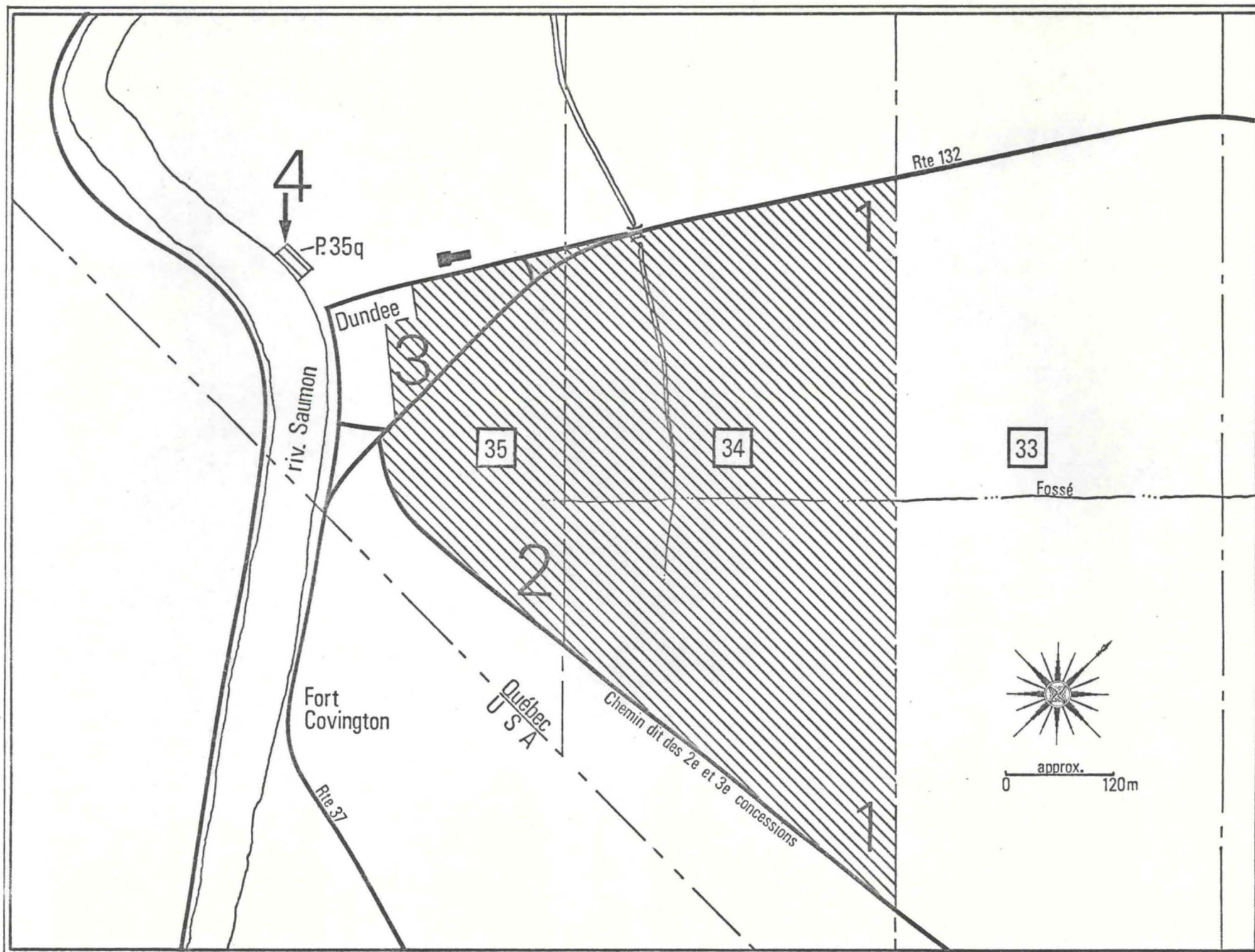
Les avantages de cette acquisition résident surtout dans le fait que nous pourrions disposer d'un accès carrossable à la rivière et de suffisamment d'espace pour y construire une remise à bateaux et une rampe de mise-à-l'eau pour petites embarcations qui pourrait être accessible au public. La disponibilité de deux maisons en très bon état nous épargnerait d'avoir à investir de fortes sommes dans la rénovation de la ferme Therrien, lesquelles pourraient facilement dépasser les coûts d'acquisition des terrains en cause, sans pour autant nous fournir un accès à la rivière. Photos 3 et 4.

NOTE

La partie du lot 35, identifiée comme unité d'acquisition #3 était en vente en juillet 1977.

Fiducie Guardian  
Austin Charters  
264-2524





Carte 3 Nouvelles acquisitions: Secteur Therrien

LSF-110



Photo 3. Maison en bordure de la rivière Saumon



Photo 4. Terrain construit; unité 4.

### Priorités d'acquisition

L'unité 3 revêt sans l'ombre d'un doute une importance capitale pour l'aménagement du secteur Therrien. En effet, il est impensable de fournir un service au public de quelque ordre que ce soit sans disposer d'un stationnement.

L'unité 4 s'impose en second lieu à cause de l'accès à la rivière et des coûts très élevés que nous devons assumer pour l'aménagement d'un local pour le public et pour le personnel.

Les unités 1 et 2, de par leur nature et la vocation auxquelles elles sont destinées sont indissociables. Il nous faut les acquérir en totalité ou abandonner le projet.

### Voies d'accès

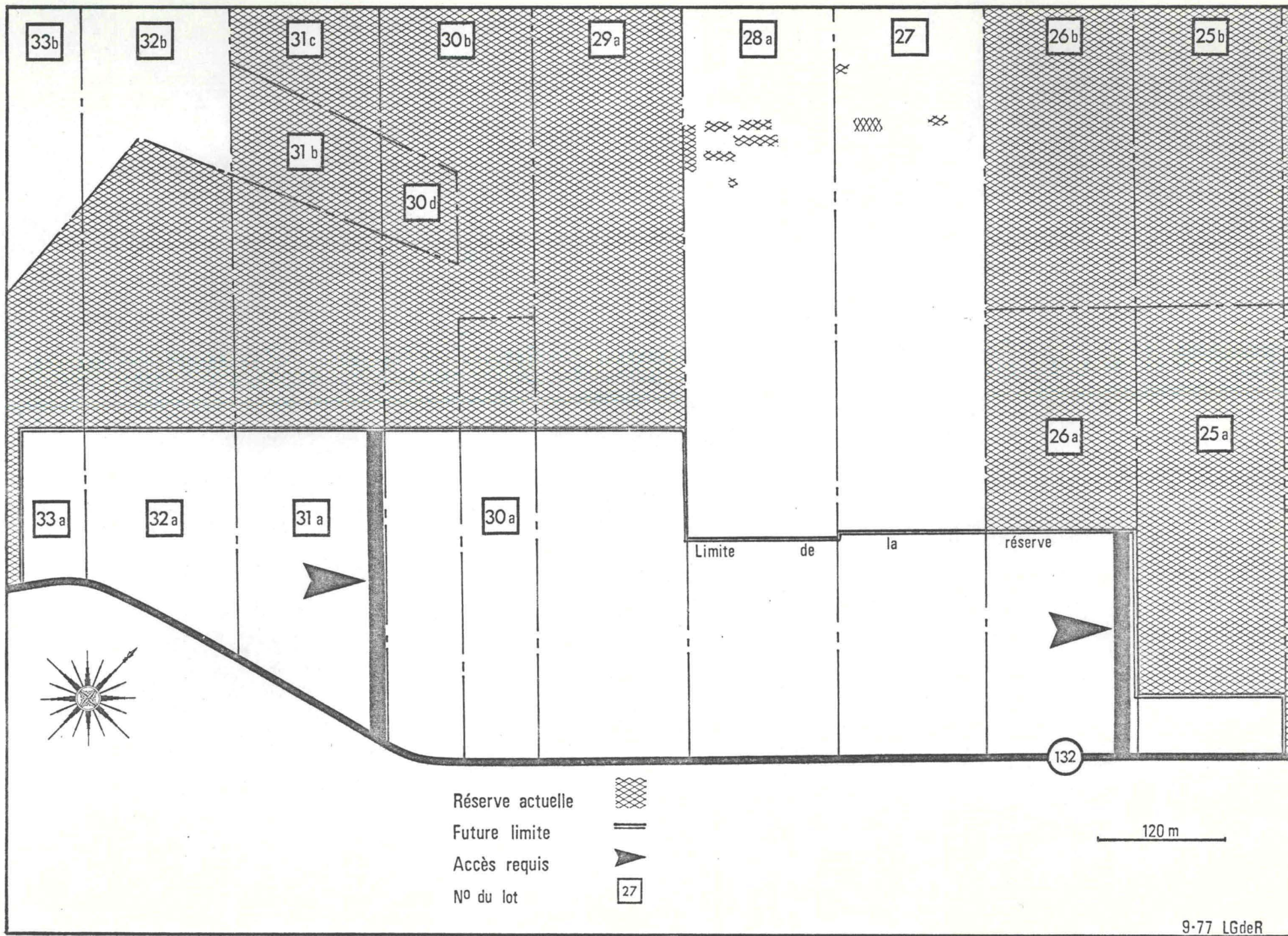
Bien que la réserve du lac Saint-François soit encore morcelé par des enclaves, il reste que des portions importantes du territoire demeurent sans surveillance et sans aménagement faute d'accès.

Nous voulons suggérer ici l'acquisition de deux accès de 20 mètres de largeur. On en trouvera la localisation sur la carte 4.

Le premier est situé à l'extrémité nord-est du lot 31a. D'une longueur d'environ 290 mètres il représente une superficie de 0.6 hectares.

Le second se situe à l'extrémité nord-est du lot 26a. Il représente une superficie de 0.5 hectares et s'étend sur une distance d'environ 200 mètres.

Le premier, en plus de faciliter la surveillance, pourrait fournir un accès aisé à un territoire doué d'un fort potentiel pour des activités en nature. Le second fournirait un accès fort accommodant pour l'aménagement du Canard huppé.



Carte 4 Localisation des accès requis